



Non application d'une décision de justice

Par **frelon66**, le **29/05/2011** à **15:36**

Bonjour, mon divorce durant depuis 2006 je suis enfin passé en non conciliation le 10 janvier 2011.
(ASSIGNATION EN DIVORCE POUR ALTERATIONS DES LIENS CONJUGUAUX EN COURS)
Il a été décidé un nouveau montant à la baisse de pension que je verse à ma femme.
Or à ce jour l'huissier (me Chagneau de St Nazaire) qui avait ordonné la saisie directe sur ma retraite ne veut pas intervenir car il dit à mon avocat que ce n'est pas à lui de le faire.
POURTANT MON AVOCAT (me Arnaud Gros de Grenoble) SOUTIENT QUE C'EST BIEN À CET HUISSIER DE LE FAIRE.
ALORS bien que j'en ai informé les 2 bâtonniers concernés, le JAF de St Nazaire, la CNHJ nationale et départementale, le ministre concerné, le président de la République, MON AVOCAT N'ARRIVE PAS À FAIRE APPLIQUER CETTE DÉCISION!!!!
Je ne sais plus que faire en plus de cela. Vivant au Maroc, c'est difficile de pouvoir intervenir. Je suis aussi reconnu handicapé (cœur, genoux, cervicale, maladie de Ménière, ETC....) et non remboursé de tous les frais médicaux.
Je suis au bout du rouleau et j'avoue avoir souvent des pensées sombres.
J'EN AI MARRE. POUVEZ-VOUS M'AIDER MAIS ATTENTION TOUT CELA ME CÔUTE TRÈS CHER ET JE N'AI PAS LES MOYENS DE PAYER LES SERVICES D'UN 2^{ème} AVOCAT.
MERCI D'AVANCE... RESPECTUEUSEMENT À VOTRE ÉCOUTE... LD